



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## réseaux

Question écrite n° 12862

### Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi de lui donner des indications sur le bilan qu'elle tire de la mise en place de l'opération « Passeport pour le numérique ». Il souhaite connaître quelles impulsions et quelles inflexions elle entend donner à cette opération pour les années à venir.

### Texte de la réponse

Pour les petites et moyennes entreprises (PME), notamment les plus récentes, l'adoption des technologies de l'information et de la communication (TIC) est une nécessité pour assurer leur compétitivité : gain de temps, réduction des coûts, meilleure organisation du travail et de la gestion quotidienne, fidélisation des clients et conquête de nouveaux marchés... Pourtant 700 000 de nos petites entreprises sont toujours déconnectées de l'économie numérique et seules 20 % des PME profitent pleinement du potentiel offert par les TIC. Pour les aider à s'inscrire dans l'économie numérique, le ministère chargé des PME a lancé depuis 2007 un programme national de sensibilisation, d'initiation et d'accompagnement des petites entreprises intitulé : « Entrepreneurs, faites le choix de l'économie numérique ». Ce programme s'articule autour de trois volets : une offre gratuite et de proximité d'initiation et de découverte des outils et des usages des TIC pour obtenir le « Passeport pour l'économie numérique » (plusieurs modules de formation concrète et opérationnelle sur les équipements informatiques et télécom et les principaux usages de l'informatique professionnelle) ; des campagnes de communication locales pour sensibiliser les chefs d'entreprises aux enjeux du numérique et les inciter à participer aux formations, articulées avec un site Internet dédié ([www.econumerique.pme.gouv.fr](http://www.econumerique.pme.gouv.fr)) ; un guide d'achat en ligne pour aider les chefs d'entreprises à trouver une offre commerciale adaptée sur le marché. Le programme se déroule avec l'appui de nombreux partenaires, en premier lieu les réseaux institutionnels de proximité des très petites entreprises (réseaux consulaires, centres de gestion agréés...) qui assurent la formation de proximité (550 points d'accueil, 670 animateurs) mais aussi les partenaires industriels du secteur des TIC, qui proposent, via leur réseau de distribution, des offres commerciales adaptées. Deux ans après son lancement opérationnel, le Passeport numérique est un succès puisque 20 000 passeports ont été délivrés et 40 000 PME ont participé à une partie au moins des formations ; les passeports sont principalement attribués lors des stages de créateurs d'entreprises organisés dans les chambres de commerce et d'industrie (cinq jours pour entreprendre) et les chambres de métiers et de l'artisanat (stages de préparation à l'installation). Une réflexion est en cours afin de trouver la meilleure formule pour poursuivre ce programme sur la période 2009-2011.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lionel Tardy](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12862

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** Économie, finances et emploi

**Ministère attributaire :** Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 décembre 2007, page 7763

**Réponse publiée le :** 27 janvier 2009, page 769